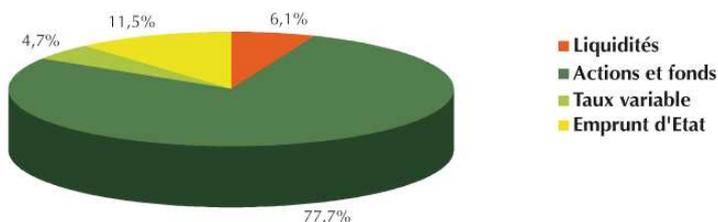


**INTERVALOR**

**Objectif de Gestion :** l'objectif de ce FCP est d'investir sur les grands marchés d'actions internationaux, tout en recherchant, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure ou égale à l'indice MSCI World.

**Répartition du portefeuille d'Intervalor au 28 septembre 2012**

source interne



**Performances en % du fonds Intervalor au 28 septembre 2012 :**

Performance 2011	Depuis la dernière VL* 2011	3 ans	5 ans
-13,40%	+9,20%	+5,10%	-19,47%

\* Valeur Liquidative

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

**Evolutions comparées d'Intervalor et de son indicateur de référence**

**MCSI World en Euro, du 28 septembre 2007 au 28 septembre 2012 (base 100)**

source interne



**Forme juridique :** Fonds Commun de Placement

**Classification AMF :** Actions internationales

**Code ISIN :** FR0010564229 (capitalisation) / FR0007499470 (distribution)

**Commercialisateur :** CONSERVATEUR FINANCE

**Société de gestion :** GESTION VALOR

**Centralisateur des ordres de souscriptions-rachats :** Conservateur Finance

**Établissements en charge de la tenue des registres des parts (passif de l'OPCVM) :** Conservateur Finance

**Dépositaire des OPCVM :** Caceis Bank France

**Gestionnaire administratif et comptable des OPCVM par délégation :** Caceis Fund Administration

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans

**Taux de frais de fonctionnement et de gestion maximum, mentionnés sur le prospectus :** 2% TTC maximum de l'actif net

Pour plus de précisions, se reporter aux prospectus simplifié ou complet de l'OPCVM.

**Information sur la rémunération**

Conformément aux dispositions réglementaires visant à informer le client sur l'existence de rémunérations, leur nature et leur montant, vous sont communiquées ci-après tant les commissions perçues par Conservateur Finance que celles versées à ses démarcheurs bancaires et financiers :

- Conservateur Finance est rémunéré pour la distribution des OPCVM de Gestion Valor par une commission de placement, versée par la société de gestion sur ses frais de gestion, sans incidence financière pour le souscripteur.

Indépendamment de la classification de l'OPCVM, le taux de rétrocession de commissions perçues et reversées par Conservateur Finance à ses démarcheurs ne peut excéder 30 % des frais de gestion annuels.

Des informations plus détaillées peuvent être fournies par Conservateur Finance au souscripteur à première demande de sa part adressée au siège social.